

LA LETTRE DE L'ADHÉRENT



Alors que nous entrons dans cette nouvelle année, je tiens tout d'abord à vous adresser, au nom du Conseil d'administration, mes meilleurs vœux pour 2025. Que cette année soit riche en belles rencontres cynégétiques, en moments partagés et en réussites sur le terrain.

Cependant, nous ne pouvons ignorer les défis auxquels nous faisons face. Les conditions météorologiques particulièrement défavorables de l'année passée ont perturbé les récoltes de maïs, laissant les cultures accessibles aux sangliers bien au-delà des délais habituels. Cela a engendré une augmentation significative des dégâts agricoles, mettant à rude épreuve notre engagement et nos responsabilités envers le monde agricole. Dans ce contexte, je tiens à saluer votre passion et votre détermination. Malgré les obstacles, vous continuez à pratiquer cet art ancestral qu'est la chasse, avec respect, éthique et engagement. Votre rôle est essentiel, non seulement pour réguler la faune sauvage, mais aussi pour préserver cet équilibre si fragile entre nature et activités humaines. Je terminerais sur ce sujet en vous demandant de nouveau d'être rigoureux dans vos retours de réalisation aussi bien cervidés que sangliers.

Si nos données ne correspondent pas à la réalité du terrain, nous nous exposons à voir arriver (malgré un avis défavorable de votre fédération) des dispositifs de marquage sur l'espèce suidé ! Nous comptons donc sur vous pour déclarer vos sangliers prélevés dans les 48h. Pour cette année, le Conseil d'administration a pris une décision importante : tout en maintenant nos obligations de résultat sur le grand gibier, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur la redynamisation de notre chasse d'antan, celle du petit gibier. Redonner vie à nos plaines, recréer des espaces favorables pour les perdrix, faisans et lièvres est un défi ambitieux, mais ô combien gratifiant pour l'avenir de notre passion.

Enfin, je vous invite d'ores et déjà à participer nombreux à notre prochaine assemblée générale. Ce sera l'occasion d'échanger sur l'avenir de la chasse dans notre département, de partager vos idées et de continuer à avancer ensemble. Je vous renouvelle tous mes vœux pour une excellente année cynégétique 2025 et vous remercie, au nom de toute la Fédération, pour votre engagement et votre amour de la nature.

En St Hubert,

Vincent Ozange
Le Président

LES DATES DE FERMETURE DE LA CHASSE AUX OISEAUX DE PASSAGE ET AU GIBIER D'EAU

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par le Ministère

FERMETURE DU 31 JANVIER POUR TOUTES LES ESPÈCES DE GIBIERS D'EAU

FERMETURE DU 10 FÉVRIER

- LES GRIVES (litorne, mauvis, draine, musicienne) et
- LE MERLE NOIR
- LES PIGEONS (ramier, biset, colombin).

La chasse du pigeon ramier est autorisée du 11 au 20 février, à poste fixe matérialisé de main d'homme.

FERMETURE DU 20 FÉVRIER

- La bécasse des bois
- La tourterelle turque
- La caille des blés

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ELLE SE DÉROULERA
LE SAMEDI 26 AVRIL 2025 À 9H
AMPHITHÉÂTRE DES MMA
LA CALIFORNIE.
(160 Rue Henri Champion LE MANS)



NOTEZ SUR VOS AGENDAS LE PROGRAMME DES COMPTAGES PERDRIX ET FAISANS DES GIC PETIT GIBIER (SOUS RÉSERVE DE LA SITUATION SANITAIRE)

COMPTAGE PERDRIX

GIC de Conlie :

Le samedi 01 mars 2025, rendez-vous à 08h30 aux Réhéries NEUVILLALAIS.

Contact Technique : M. Mickaël PATAULT - 06 82 31 05 49

GIC du Pays Bilurien :

Le samedi 08 mars 2025, rendez-vous à 08h30, 6 rue Claude Chappe à BOULOIRE.

Contact Technique : M. Michel VALLA - 06 87 04 14 62

COMPTAGE FAISANS :

En l'absence totale de participants au comptage ou avec un nombre de compteurs inférieur à celui exigé pour la surface de votre territoire, l'attribution sera réduite voire nulle.

Renseignez-vous auprès de votre G.I.C.

GIC du Pays Bilurien :

Le mercredi 09 avril 2025, rendez-vous à 17h sur la place derrière le château de BOULOIRE, route de THORIGNE SUR DUE.

Contact Technique : M. Michel VALLA - 06 87 04 14 62

GIC de la Vallée de La Dême :

Le vendredi 04 avril 2025 rendez-vous à 17h30 à la cave de M. Yves GORTEAU.

Contact Technique : M. Cédric PROVOST - 06 88 31 48 13

GIC du Rhonne :

Le vendredi 11 avril 2025, rendez-vous à 16h45, 1^{er} rendez-vous place de la salle des fêtes S^T MARS D'OUTILLE pour S^T MARS D'OUTILLE ;

2^o rendez-vous sur le parking rue de la salle des fêtes de TELOCHE pour BRETTE LES PINS, MULSANNE ET TELOCHE.

Contact Technique : M. Mickaël GUENOT - 06 82 00 08 57

GIC de La Ferté Bernard :

Le vendredi 04 avril et le samedi 05 avril 2025, rendez-vous à 15h30 Bâtiment Maurice LOISEAU, place du Cossec, LA FERTE BERNARD.

Contact Technique : M. Kévin PAIN - 06 82 44 54 25

GIC de la Vallée du Loir :

Le vendredi 11 avril 2025 à 17h, 1^{er} rendez-vous parking ancien Leclerc à CHATEAU DU LOIR pour CHATEAU, MONTABON ET VOUVRAY ;

2^o rendez-vous place de la Mairie de DISSAY SOUS COUCILLON pour DISSAY, NOGENT ET SAINT PIERRE DE CHEVILLE :

3^o rendez-vous à l'atelier communal de CHENU pour CHENU et LA BRUÈRE SUR LE LOIR.

Contact Technique : M. Cédric PROVOST - 06 88 31 48 13

GIC de la Gée :

Le vendredi 11 avril 2025, rendez-vous à 18h sur la place de la Mairie à VALLON SUR GEE.

Contact Technique : M. Fabien GAUGIRAND - 06 82 03 53 26

GIC de Bercé :

Le vendredi 04 et le samedi 05 avril 2025, rendez-vous à 16h30.

Pour connaître les lieux de RV de chaque commune contactez M. Mickaël GUEDET - 06 09 24 59 67.

Contact Technique : M. Mickaël GUENOT - 06 82 00 08 57 et

M. Cédric PROVOST - 06 88 31 48 13

GIC de Montmirail :

Le vendredi 11 avril et le samedi 12 avril 2025, rendez-vous à 15h30, Bâtiment théâtral, parking derrière la Mairie à SAINT MAIXENT.

Contact Technique : M. Kévin PAIN - 06 82 44 54 25

GIC du Tusson et de la Vallée de La Braye :

Le vendredi 25 avril 2025, rendez-vous à 17h sur la Place de LA CHAPELLE GAUGAIN.

Contact Technique : M. Michel VALLA - 06 87 04 14 62 et

M. Cédric PROVOST - 06 88 31 48 13

GIC du Pôlinois :

Le vendredi 25 avril 2025, rendez-vous à 16h30 à la salle du mille-club à YVRE LE POLIN.

Contact Technique : M. Mickaël GUENOT - 06 82 00 08 57

GIC des Jasnières :

Le vendredi 18 avril 2025, rendez-vous à 17h RV de chasse de L'AURIÈRE à RUILLE SUR LOIR.

Contact Technique : M. Cédric PROVOST - 06 88 31 48 13



Prochaine édition les 14, 15 et 16 mars 2025 !

Inscrivez vous auprès de votre FDC au 02 43 82 21 46
ou à contact@fdc-sarthe.com

www.jaimelanaturepropre.fr

LA CHASSE ACCOMPAGNÉE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS

La chasse accompagnée permet de chasser dès l'âge de 15 ans gratuitement pendant une année sous la responsabilité d'un accompagnateur qui doit avoir obtenu son titre permanent du permis de chasser depuis au moins 5 ans et avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

Le candidat dénommé filleul et l'accompagnant dénommé parrain doivent suivre une formation pratique élémentaire d'une demi-journée dispensée par le service technique de la Fédération des Chasseurs ; cette formation peut être suivie dès l'âge de 14 ans et demi mais l'attestation ne sera délivrée que le jour anniversaire des 15 ans. Il n'y a pas d'âge maximum pour chasser en tant que filleul. L'inscription à cette formation peut se faire durant toute l'année auprès de la Fédération Départementale qui délivrera, à l'issue de cette formation une attestation pour le filleul et une autre pour le parrain. Ce parrain doit être titulaire du permis de chasser français, un chasseur possédant un permis de chasser étranger ne peut être parrain, à l'issue de la formation adaptée à la responsabilité de parrain celui-ci se verra remettre une attestation valable 10 ans. L'accompagnateur doit obligatoirement avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement, par contre il ne peut être exigé une assurance pour le chasseur accompagné.

Le nombre d'accompagnateurs n'est pas limité, chaque parrain doit remplir les critères requis et son nom doit figurer sur l'autorisation de chasse accompagnée du filleul.

En action de chasse, la règle est d'une arme pour deux et le parrain doit toujours se tenir à proximité immédiate de son filleul. Chacun des deux doit avoir sur lui son attestation de formation et l'accompagnateur son permis de chasser validé pour l'année en cours ainsi que son attestation d'assurance chasse.

La chasse à l'arc peut aussi être pratiquée en chasse accompagnée, seul le parrain doit suivre la formation obligatoire de chasse à l'arc. Même si l'objectif de la Fédération des Chasseurs est bien d'inciter le filleul à passer l'examen du permis de chasser, il n'y a pas d'obligation de s'inscrire à l'issue de cette année de chasse accompagnée.

Yvon Mercier
Responsable du Service Technique

FIN DES CARTES DE PRÉLÈVEMENT SAISIR LES PRÉLÈVEMENTS VIA L'ESPACE ADHÉRENT À PARTIR DE LA SAISON 2024-2025

Rendez-vous sur le site de votre FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA SARTHE : <https://fdc-sarthe.com>

Cliquez sur le bouton 'ESPACE ADHERENT'.

Identifiant : 72DU0013
Mot de passe : *****

Prélèvements Plan de chasse
Demande de FDC Grand Gibier
Demande de FDC Petit Gibier
Edition journalier

Clapnet	CH	18048	01/01/2024	M	A	22
neul	CH	1732	22/02/2024	M <td>A <td>6</td> </td>	A <td>6</td>	6
neul	CH	1732	22/02/2024	M <td>A <td>6</td> </td>	A <td>6</td>	6
neul	CH	1733	26/02/2024	M <td>A <td>24</td> </td>	A <td>24</td>	24
neul	CH	1734	24/03/2024	F <td>J</td> <td>13</td>	J	13
neul	CH	1735	28/03/2024	M <td>A</td> <td>28</td>	A	28
neul	CH	1736	21/01/2024	F <td>A</td> <td>23</td>	A	23
neul	CH	1737	09/09/2023	M <td>J</td> <td>18</td>	J	18
neul	CH	1738	10/12/2023	F <td>A</td> <td>22</td>	A	22
neul	CH	1739	20/02/2023	M <td>J</td> <td>12</td>	J	12

Def Elephe : CH
2008

SAISIR LES PRÉLÈVEMENTS SANGLIER VIA L'ESPACE ADHÉRENT

Prélèvements Plan de chasse
Demande de FDC Grand Gibier
Demande de FDC Petit Gibier
Edition journalier
Prélèvements sanglier

Def Elephe : CH
2008

PLANNING DES RÉUNIONS DES SOUS-COMMISSIONS 2025



PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER 2025 à 20h30

SECTEURS CONCERNÉS	DATE	LIEU DE LA RÉUNION
17-18	Lundi 24/02/2025	SAINT PIERRE DE CHEVILLE - Salle Chevillaise
19-20-21	Mardi 25/02/2025	YVRE LE POLIN - Annexe Salle Polyvalente
24-27-28	Mercredi 26/02/2025	AVOISE - Salle Polyvalente
6-3-4-5	Jeudi 27/02/2025	SAINT AUBIN DES COUDRAIS - Salle Polyvalente - Grande Salle
29-30	Lundi 24/03/2025	CONLIE - Salle des Fêtes
31-32	Mardi 25/03/2025	MONT SAINT JEAN - Salle Polyvalente
1-2	Mercredi 26/03/2025	LOUVIGNY - Salle Polyvalente
10-22-23-25	Jeudi 27/03/2025	VOIVRES LES LE MANS - Fédération des Chasseurs
12-13-14-8	Lundi 31/03/2025	BOULOIRE - Salle Polyvalente
15-16	Mardi 01/04/2025	PRUILLE L'EGUILLE - Salle des Fêtes

PLAN DE GESTION LIÈVRE 2025 à 20h30

CANTONS	DATE	LIEU DE LA RÉUNION
CHÂTEAU DU LOIR	LUNDI 12/05/2025	BEAUMONT PIED DE BŒUF - Salle des Fêtes
BONNETABLE / TUFFE	LUNDI 12/05/2025	TUFFE - Salle « MILO CLUB »
LA FRESNAYE SUR CHEDOUET	LUNDI 12/05/2025	CHASSE - « Salle de l'amitié »
LA SUZE - LEMANS SUD - ALLONNES - PARIGNE L'ÉVÊQUE - CHALLES - ECOMMOY	LUNDI 12/05/2025	VOIVRES LES LE MANS - Salle FEDERATION DES CHASSEURS DE LA SARTHE
LA FLECHE / PONTVALLAIN	MARDI 13/05/2025	MAREIL SUR LOIR - Salle des fêtes - Petite Salle
LE GRAND LUCE	MARDI 13/05/2025	MONTREUIL LE HENRI - Salle des Fêtes
LOUE / BRULON	MARDI 13/05/2025	MAREIL EN CHAMPAGNE - Salle Polyvalente
FRESNAY SUR SARTHE	MARDI 13/05/2025	DOUILLET LE JOLY - Salle Polyvalente
BALLON / LE MANS NORD	MERCREDI 14/05/2025	LA BAZOGE - Petite Salle
SABLE SUR SARTHE	MERCREDI 14/05/2025	SABLE SUR SARTHE - Salle « JAUNE » - ANCIENNE ECOLE DE GASTINES
LA CHARTRE SUR LE LOIR	MERCREDI 14/05/2025	RUILLE SUR LOIR - Salle des Fêtes
MAYET	JEUDI 15/05/2025	SARCE - Salle 2 « ESPACE DU MARRONNIER »
MONTFORT LE GESNOIS	JEUDI 15/05/2025	LOMBRON - Salle des Associations
SAINT-PATERNE	JEUDI 15/05/2025	CHERISAY - Salle Polyvalente
MALICORNE	LUNDI 19/05/2025	ARTHEZE - Petite Salle
MAROLLES-LES-BRAULTS / MAMERS	LUNDI 19/05/2025	MAMERS - Salle du Cloître
BOULOIRE	MARDI 20/05/2025	TRESSON - Salle Vauguelande
BEAUMONT SUR SARTHE	MARDI 20/05/2025	VIVOIN - Salle du 18 rue de Maresche
VIBRAYE / SAINT-CALAIS	MERCREDI 21/05/2025	MAROLLES LES SAINT-CALAIS - Salle Polyvalente
SILLE LE GUILLAUME	MERCREDI 21/05/2025	ROUEZ EN CHAMPAGNE - Salle des Fêtes

